

Privilège—M. Jelinek

Étant donné que la question que je posais se rapporte à l'ensemble de ce Parlement, et qu'elle était complémentaire à une question que j'avais déjà posée au cours de la présente session, laquelle semblait rallier la bonne volonté de tous les collègues de cette Chambre ayant trait à l'établissement d'un calendrier de périodes de session qui autant que possible serait en accord avec le calendrier scolaire, afin de permettre aux parlementaires de pouvoir vivre une vie familiale durant deux ou trois périodes pendant l'année, d'autant plus, monsieur le président, qu'il y a un bill privé à l'étude à la Chambre, qui a été déposé par un député de la Chambre et qui est également en accord avec la proposition que j'avais faite à cette occasion, et étant donné le fait que le président du Conseil privé, à cette époque, avait déclaré à la Chambre qu'il recommanderait au comité de la procédure et de l'organisation d'étudier cette question qui est très sérieuse, non seulement pour les parlementaires eux-mêmes mais pour l'efficacité du Parlement même, parce que je considère que lorsque nous aurons d'avance un calendrier bien déterminé, je crois que chacun des parlementaires fera tout son possible pour donner son plein rendement afin de rencontrer les obligations qu'il a à rencontrer au cours de la période donnée.

Alors ma question était la suivante: Est-ce que le président du Conseil privé est en mesure aujourd'hui de dire à la Chambre où en est rendue l'étude de cette question, et est-ce que le gouvernement présentera dans un avenir rapproché un calendrier de session afin que l'on puisse travailler avec plus d'efficacité, avec plus d'assurance et perdre moins de temps avec des discussions inutiles: Est-ce qu'on va ajourner ou est-ce qu'on n'ajournera pas?

C'est cela, monsieur le président, mon rappel au Règlement. Et si vous permettez au président du Conseil privé de bien vouloir répondre à ma question, j'en serai très heureux, et je vous en remercie d'avance.

[Traduction]

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je présente mes excuses au député. Ou bien je n'ai pas fait attention ou bien le système de traduction n'a pas fonctionné car je n'ai pas compris le début de sa question. Je comprends bien qu'il désire savoir quand nous pourrions regagner nos circonscriptions et nos foyers. Par exemple, vendredi prochain—j'en ai déjà avisé la Chambre maintes fois—le gouvernement espère pouvoir ajourner. Toutefois, il ne m'appartient pas de dire si cela sera ou non le cas puisque nous n'en avons pas terminé avec toutes les initiatives gouvernementales. J'espère toutefois que nous finirons en temps voulu.

Je voudrais aussi dire au député qu'au comité permanent de la procédure et de l'organisation où siège un représentant de son parti, nous avons établi un sous-comité chargé de l'emploi du temps et j'espère que ce dernier pourra organiser nos travaux de façon à ce que nous ayons une idée précise de la date où nous pourrions nous rendre dans nos circonscriptions.

[Français]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je voudrais poser la question de privilège au sujet des décisions de vous rendez à l'effet que les députés de ce côté-ci ne se voient pas accorder la parole à la période des questions. Je vou-

drais vous soumettre respectueusement, monsieur le président, le fait suivant à savoir que, selon la jurisprudence qui a cours en Angleterre, les députés sont reconnus à leur tour, indépendamment des partis. Indépendamment des partis dont on est membre, monsieur le président, on est tous sur un pied d'égalité. Monsieur le président, il y a quelques mois vous avez rendu une décision à l'effet qu'un secrétaire parlementaire ne pouvait pas poser de questions. Aujourd'hui, vous avez utilisé la coutume à l'effet que seulement deux députés, membres du parti ministériel, ont le droit de poser des questions. Je pense que c'est illogique, et que vous brimez chaque député en ce qui a trait à ses privilèges.

M. l'Orateur: Je veux dire simplement à l'honorable député qu'il était peut-être plus à l'aise hier quand, je pense, trois ou quatre députés ministériels ont posé leur question. Cela change chaque jour de séance.

● (1510)

[Traduction]

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'argument du député est peut-être fondé, mais les ministériels pourraient sans doute prendre quinze minutes avant leur caucus du mercredi pour obtenir des réponses.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une question que j'ai posée tout à l'heure durant la période des questions. Il me paraît très grave, après qu'un ministre de la Couronne, en l'occurrence le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) eut annoncé la suspension de tout achat de terrains privés dans la région des îles de Saint-Laurent et fait connaître sa décision publiquement, qu'en même temps, un autre ministre de la Couronne, qui serait le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), semble autoriser deux personnes qui prétendent parler en son nom, William Fraser et Robert Fraser, à passer outre à cette suspension, comme cela s'est produit il y a quelques jours, et à tenter de négocier l'achat d'une partie de ces mêmes terrains.

Si je soulève la question de privilège, c'est que le ministre des Approvisionnements et Services devrait se dissocier complètement de cette affaire ou, s'il l'a déjà fait, expliquer à la Chambre, comme je me permets de le lui conseiller, pourquoi, par son comportement même, il irait à l'encontre d'un accord conclu par un autre membre du cabinet et d'une promesse faite à la population et aux députés à la Chambre.

[Français]

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, j'aimerais tout simplement vous inviter à étudier les statistiques, et vous vous rendez compte qu'il y a 10 fois plus de questions qui sont admises du côté de l'opposition que du côté des ministériels, et ceci d'après votre décision.

Ainsi, lorsque vous dites que trois ou quatre questions sont accordées aux députés ministériels, je crois que vous avez mal examiné les chiffres. Permettez-moi de vous suggérer de revoir les statistiques et vous vous rendrez compte que durant la période des questions, vous accordez continuellement la parole à l'opposition. Il est faux de prétendre que les ministériels ont le même privilège.